

ALLIER : AUDIO CONFÉRENCE COVID-19 ENTRE LA DIRECTION ET LES OS DU 21 AVRIL 2020

Le directeur remercie les agents qui se sont mobilisés pour la campagne de tous les services.

1.1 - Point sanitaire

Un·e collègue présente des symptômes du COVID. Il est précisé qu'elle était confinée donc la contamination n'aurait pas eu lieu au travail.

1.2 - Taux de présence

5 à 8 agents présents par SIP, plus des agent·e·s en réserve. Autour de 20 % des effectifs sur les SIP et 25 % si on intègre les agent·e·s des brigades.

1.3 - Logistique

1.3.1 - Portables

La direction continue de monter en taux de télétravailleurs. Les 11 nouveaux PC portables qui devaient arriver n'ont pas été livrés (retard). D'autres PC ont été récupérés auprès de collègues suite à départ en retraite, disponibilité...

1.3.2 - Les produits

1.3.2.1 - Lingettes

Les lingettes sont très difficiles à trouver. Des lingettes désinfectantes ont été commandées la semaine dernière.

1.3.2.2 - Les gants

Les sites ont été livrés en gants et un petit stock est en réserve en direction.

1.3.2.3 - les gels

Les gels hydroalcooliques ne sont plus en rupture de stock. Par ailleurs, la société L'Oréal a fourni un stock gratuitement à la DDFIP.

La solution chlorée (solution sans alcool plus liquide) sont efficaces pour la désinfection des mains, un gros stock est disponible.

1.3.2.4 - Les masques

Les masques sont disponibles sur chaque site et leur distribution revient aux gestionnaires de sites.

1.3.2.5 - Les vitres plexiglas

Une commande a été passée auprès du SDNC, mais face à la forte demande, un marché public est en cours d'organisation. Par ailleurs, d'autres solutions barrière sont étudiées quel que soit le site sans plus de précision pour l'instant.

1.4 - CHSCT

Proposition de la date le mardi 5 mai au matin.

L'inspecteur santé et sécurité au travail n'a pas été consulté sur la reprise d'activité notamment pour la campagne IR. Il a été consulté à la marge sur certains usages de produits notamment.

1.5 - Congés et ordonnance

Suite à l'interpellation de l'intersyndicale faite le 20 avril 2020 (ci-jointe), le directeur apporte les réponses suivantes.

Il comprend l'émotion mais ne dispose pas des éléments de la centrale

1.5.1 - Ponts naturels

Sur les congés, compte tenu du fait qu'on serait « dé-confinés » le 11 mai, le directeur propose de ne pas mettre en pont naturel le 22 mai. De fait, des collègues qui ne souhaiteraient pas poser un congé pourraient venir travailler dans de bonnes conditions (beaucoup de personnes seraient malgré tout absentes).

Le pont naturel du 13 juillet serait maintenu. Ce serait le jour sur lequel on poserait la journée d'absence exceptionnelle.

1.5.2 - Retour à l'activité

Certain·e·s collègues demandent à revenir à l'activité et ce notamment face aux annonces sur les congés . Plusieurs situations

- personnes sur missions prioritaires
 - personnes en fragilité : elles doivent être autorisées par le médecin de prévention ;
 - personnes qui ne doivent plus être en congés maladie ;
- personnes sur mission non prioritaire : elles ne pourront reprendre progressivement l'activité dans les conditions de distanciation qu'après le 11 mai, voire ultérieure si la date est repoussée.

Sur ce chapitre, AUCUNE réponse n'a été apportée, pour cause, on sait que tout se joue à Bercy et que les directeurs de France ont perdu quai toute autonomie sur la gestion de leurs équipes.

1.6 - Question diverses

1.6.1 - La CGT avait demandé la prise en charge de certains frais de transports (cf compte rendu du 14 avril 2020)

Rappel

Certain·e·s agent·e·s en mars, ont eu le prix de leur abonnement de transport en commun prélevé.

Ils ont été contraint·e·s de prendre leur véhicule personnel pour assurer le PCA étant donné l'arrêt de bon nombre de lignes ferroviaires et/ou routières.

Cette question ne peut pas être traitée au niveau national du fait que chaque régie de transport n'a pas géré la situation de la même manière.

La CGT Finances Publiques de l'Allier demande la prise en charge des frais de déplacement sur la période de confinement en mars. A l'instar de ce qui a été décidé pour les frais de repas, cette courte période pourrait être prise en charge selon les modalités de l'arrêté du 3 juillet 2006 relatif aux frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Le directeur a indiqué qu'il allait étudier cette demande qui nous paraît être plus que légitime.

Réponse :

Cela concerne 15 personnes sur la direction.

Entre temps le décret sur les frais de déplacement est sorti. Si toutefois la solution ne suffisait pas, il faudrait étudier les situations au cas par cas.

Vous pouvez contacter la section à cet effet.

Prochaine audio conférence le 28 avril à 9h30

Bien fraternellement,

Lundi 20 avril 2020

Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Le gouvernement vient d'adopter une série d'ordonnances dont une qui prévoit la suppression de 10 jours de RTT Congés aux agents de la fonction publique placés en confinement (ASA) pendant la période du 17 mars au 11 mai 2020.

Nous sommes contre cette mesure injuste qui sous-tend que celles et ceux placés en ASA auraient moins le sens de l'intérêt général que les autres.

Seraient-elles ou seraient-ils dans des villégiatures confortables profitant de l'aubaine de plusieurs semaines de vacances dorées ?

Vous savez bien que les collègues sont absents parce qu'ils gardent leurs enfants qui n'ont plus classe, ou parce qu'atteints d'affections graves ils doivent encore plus se protéger du virus ou enfin parce qu'ils n'entrent pas dans le PCA et sont invités à demeurer chez eux.

Cette décision va générer des clivages et des divisions, tout l'inverse dont nous avons besoin dans la période actuelle. En fait, elle est caractéristique du double langage de ceux qui nous gouvernent, d'une part le discours du Président appelant à une refondation sociale et d'autre part la décision du secrétaire d'État, qui malgré la crise sanitaire, poursuit les attaques contre les agents du service public.

Si cette mesure doit être mise en œuvre à la DGFIP, au risque de mettre leur vie et celle de leurs proches en danger, **un certain nombre de collègues souhaite reprendre une activité professionnelle afin d'éviter ce racket**, sous réserve que vous soyez en mesure de garantir leur sécurité dans les transports et sur leur lieu de travail :

- Fourniture de masques, de gel hydro alcoolique et des produits désinfectants pour les surfaces;
- Des locaux en nombre et espaces suffisants pour respecter les mesures de distanciation.

Nous demandons que les collègues soient rapidement informés de l'application de l'ordonnance sur les congés ainsi que les conséquences pour chacun, et également de la sécurité mise en œuvre pour ceux qui souhaiteraient reprendre leurs activités avant le 11 mai 2020.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.